

jeudi, 30. Mars 2017



SOMMAIRE Cliquez sur les titres pour lire les articles

Marché & Economie	2
Nouvelle Loi sur l'investissement : Un instrument de promotion de l'économie	
Carrefour international pour l'industrie scientifique et technologique 2017	
Téléphonie mobile : Plus de 47 millions d'abonnés en 2016 !	4
L'UE injecte 1 450 000 euros dans le programme d'innovation industrielle en Algérie	5
Commerce	5
Groupe Sonelgaz : intégration des énergies renouvelables	5
Le PDG du groupe Sonelgaz : « Notre défi, investir le marché étranger »	7
DG de Djezzy : «Nous réservons de belles choses à nos clients pour le Ramadhan»	7
BNA: presque toutes les opérations bancaires accessibles via le web	9
Quand Mahieddine Tahkout rêve de produire « une voiture populaire » en Algérie	10
Transactions & Contrats	11
SGS investit à Hassi Messaoud	11
Régions	11
Aménagement de la capitale : Des crédits sans intérêt aux jeunes porteurs de projets	11
Aquaculture à Sétif : Un vivier d'opportunités	12
Foire du miel à Rouiba : Dernière dégustation avant la transhumance	13



Siège social : 38 rue Abou Noues Hydra, Alger Accueil & Bureaux : Villa Malglaive 01 rue du professeur Vincent Telemly, Alger Tél: +213 (0) 23 507 019 Fax: +213 (0) 23 507 032 cciaf@cciaf.org

www.cciaf.org

NOS EVENEMENTS SUR WWW.CCIAF.ORG

MARCHE & ECONOMIE

Nouvelle Loi sur l'investissement : Un instrument de promotion de l'économie

Source: El Moudjahid

Les textes d'application de la loi 16-09 relative à la promotion de l'investissement ont été publiés au Journal officiel n° 16. Il s'agit de six décrets exécutifs qui ont pour objectif de réorganiser l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi), de fixer les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement et des avantages supplémentaires accordés aux investissements créant plus de cent emplois, de fixer les modalités du suivi des investissements et aux sanctions applicables pour nonrespect des obligations et engagements souscrits, de fixer les modalités d'enregistrement des investissements et le montant de la redevance pour traitement de dossiers d'investissement.

Concernant l'Andi, le décret exécutif 17-100 du 5 mars 2017 revoit les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cette institution publique qui avaient été fixés par un décret datant de 2006. Ainsi, l'agence est chargée, dans le cadre de la nouvelle réglementation, de l'enregistrement des investissements, du suivi de l'avancement des projets, de l'élaboration des statistiques de réalisation et de leur analyse, de l'assistance et l'accompagnement des investisseurs à tous les stades du projet, y compris postréalisation, de la collecte, du traitement et de la diffusion, de l'information liée à l'entreprise et à l'investissement.

L'Andi est aussi chargée de la gestion des avantages, de la facilitation, en collaboration avec les administrations concernées, des démarches des investisseurs et de la simplification des procédures et contribue, à cet égard, à l'amélioration du climat de l'investissement dans tous ses aspects. Le nombre des membres du conseil d'administration, qui doit désormais se réunir deux fois par an, au lieu de quatre, a été réduit de 18 à 9 membres qui sont les représentants de l'autorité de tutelle, ceux des ministres chargés des Collectivités locales, des Affaires étrangères, des Finances, de l'Industrie, du Tourisme et de l'Agriculture, ainsi que d'un représentant de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci).

L'accueil de l'investisseur non-résident et la réception de son dossier d'enregistrement fait partie des missions principales du directeur du guichet unique décentralisé de l'Andi. Installé au niveau de chaque chef-lieu de wilaya, le guichet unique décentralisé comporte, dans le cadre de la nouvelle organisation, de quatre centres dédiés à la gestion des avantages, à l'accomplissement des formalités, au soutien à la création des entreprises et à la promotion territoriale. Le Centre de gestion des avantages avalise, dans un délai n'excédant pas 48 heures, la liste des biens et services éligibles aux avantages, assure le traitement des demandes de modification de ses listes, autorise les cessions et transferts d'investissement, établit les franchises de TVA portant sur les acquisitions de biens et de services portés sur la liste des biens et services bénéficiant des avantages fiscaux. Il traite aussi, en liaison avec l'administration des douanes, des demandes de levée d'incessibilité des biens acquis sous conditions privilégiées et met en demeure les investisseurs n'ayant pas satisfait à l'obligation d'établissement du procèsverbal de constat d'entrée en exploitation.

Le Centre d'accomplissement des formalités est chargé de fournir les prestations liées aux formalités constitutives des entreprises et à la réalisation des projets. Quant au Centre de soutien à la création des entreprises, il est chargé d'aider et de soutenir la création et le développement des entreprises, en assurant la mise à disposition de toutes les informations sur tous les aspects du projet envisagé, en organisant des cycles de formation au profit des porteurs de projets avec un accompagnement de l'idée jusqu'à la réalisation.

Le Centre de promotion territoriale est chargé, en étroite collaboration avec les collectivités locales, de contribuer à la mise en place et à la réalisation d'une stratégie de diversification et d'enrichissement des activités de la wilaya d'implantation, à partir de la mobilisation de ses ressources et de ses énergies. Il met en place, dans ce sens, une banque de données qui permet aux investisseurs de connaître les différentes opportunités et potentialités qui se trouvent dans chacun des secteurs de l'économie locale. Le deuxième décret exécutif n° 17-101 du 5 mars 2017 fixe les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement.

La première liste négative comprend des activités économiques exclues des avantages prévus par la loi 16-09 relative à la promotion de l'investissement. Elle comprend le commerce de détail et de gros, 152 types de services et 12 activités productives dont celles du rond à béton, les meuneries, la production de l'eau minérale, manufacture de tabac, la fabrication du ciment gris, les briqueteries, la promotion immobilière et l'industrie de l'amiante.

La liste comprend aussi toutes les formes d'importation, toutes les activités de montage et d'assemblage qui ne satisfont pas au taux d'intégration fixé par la réglementation en vigueur, toutes les formes d'activités artisanales exercées sous la forme ambulante, foraine ou à domicile, ainsi que l'artisanat traditionnel et l'artisanat d'art. La deuxième liste négative concerne les biens exclus des avantages prévus par la loi sur l'investissement et comprend le matériel de transport routier de marchandises et de personnes pour propre compte, les équipements de bureaux et de communication non directement utilisés dans la production, l'emballage récupérable, les agencements et installations, les équipements sociaux, les biens rénovés destinés aux activités de la première liste, ainsi que les stocks encours. Le troisième décret exécutif n° 17-102 du 5 mars 2017 fixe les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation qui s'y rapportent. Selon les termes de ce texte, l'enregistrement des investissements dont le montant est égal ou supérieur à 5 milliards de dinars ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, s'effectue après décision du Conseil national de l'investissement (CNI).

L'enregistrement de l'investissement, en vue de l'obtention des avantages de réalisation prévus par la loi sur l'investissement, et/ou des prestations fournies par les structures décentralisées de l'Andi est opéré préalablement à tout début de réalisation. L'enregistrement confère à l'investissement par la force de la loi et sans autres formalités, le bénéfice des avantages de réalisation définis par la loi sur l'investissement. Toutefois, les avantages consentis au profit des investissements dont le montant est égal ou supérieur à 5 milliards de dinars, ainsi que les avantages exceptionnels susceptibles d'être accordés aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, font l'objet d'un accord préalable du CNI.

Le quatrième décret n° 17-103 du 5 mars 2017 fixe le montant et les modalités de perception de la redevance pour traitement de dossiers d'investissement. Le cinquième décret exécutif n° 17-104 du 5 mars 2017 porte sur le suivi des investissements et les sanctions applicables pour non-respect des obligations et engagements souscrits. Selon ce texte, investissements qui bénéficient des avantages font l'objet, durant leur période d'exonération, d'un suivi par l'Andi, les administrations fiscale et douanière, l'administration domaniale et la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés. L'investisseur est tenu par ailleurs de fournir à l'Andi les informations toutes requises l'accomplissement de la mission du suivi. Il doit, à cet effet, transmettre annuellement, un état d'avancement de son projet d'investissement dûment renseigné et visé par les services fiscaux sur un document fourni par l'agence. En cas de non-respect de dépôt de l'état annuel d'avancement des projets, les structures habilitées de l'Andi sont tenues d'aviser l'investisseur de la suspension de ses droits à avantages. La déchéance des droits à avantages entraîne le remboursement de la totalité des avantages consommés en plus des pénalités prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Le sixième décret n° 17-105 du 5 mars 2017 fixe les modalités d'application des avantages supplémentaires d'exploitation accordés investissements créant plus de cent emplois. Pour rappel, la loi sur l'investissement avait été adoptée en juillet 2016 par le Parlement et publiée au Journal officiel n° 46 de la même année.

<u>Carrefour international pour l'industrie</u> scientifique et technologique 2017

Source : El Moudjahid

Plus grand rassemblement d'entrepreneurs en Afrique, le carrefour international pour l'industrie scientifique et technologique aura lieu du 17 au 20 Avril 2017 au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria. L'évènement qui prévoit 50.000 visiteurs, 300 partenaires et exposants, et une série de conférences /ateliers, d'animations thématiques ainsi que des rencontres B to B, constitue également le rendez-vous idéal pour le développement de l'entreprise, et le partage d'expériences et de savoirfaire dans le domaine de l'entrepreneuriat et des nouvelles technologies. Le C.I.I.S.T se veut, dans ce contexte, une plate-forme incontournable pour les professionnels, les dirigeants d'entreprises, Start up et créateurs innovants en Algérie, et autres TPE/PME pour s'ouvrir sur le monde de l'innovation et les techniques modernes du management. L'évènement qui coïncide avec la mise en œuvre de la nouvelle politique industrielle et l'installation du conseil scientifique sur l'industrie algérienne vise une série d'objectifs en rapport avec les perspectives de développement retenus dans le sillage du modèle de croissance rénové, initié par les autorités du pays. « Vulgarisation et installation d'un nouveau mécanisme de création et de développement d'entreprises innovantes, installation d'une structure nationale pour la création et développement des entreprises à base de recherche scientifique appliquée, développer des conventions cadres entre tous les centres de recherches scientifiques en Algérie et les entreprises récemment créés par le nouveau système d'entreprenariat «, ainsi que, la création d'une O.N.G pour l'entreprenariat et la compétitivité, appelée FNEC, et dont la composante sera issue des « entreprises anciennes et récemment créés et le monde de l'expertise scientifique en Algérie «. Enfin, les organisateurs ambitionnent la création et le développement de 1 050 000 Pme innovantes en dix ans (2016-2026). Dans le même ordre d'idées, le «Forum de l'industrie algérienne», organisé récemment à Alger, a

donné l'occasion aux experts et économistes présents d'aborder les perspectives de développement dans le sillage du nouveau modèle de croissance. Aussi, ont-ils plaidé pour un «plan d'action» censé accompagner les objectifs retenus.

Les experts, avant pour la plupart fait partie du groupe ayant contribué à l'élaboration du nouveau modèle économique de croissance, ont mis l'accent sur la nécessité de souscrire aux impératifs de bonne gouvernance et de l'économie de la connaissance relever le défi. Les experts ont également souligné cette nécessité d'adaptation de la réglementation pour un meilleur accompagnement de l'investissement et encourager l'émergence de champions nationaux. La formation est l'autre aspect évoqué, pour la circonstance, comme étant un levier de la nouvelle politique économique. En fait, l'économie du savoir, l'industrie numérique, la révision de la qualité de l'enseignement sont des créneaux à prendre en considération dans cette phase de transition, ont fait savoir les experts réunis.

<u>Téléphonie mobile : Plus de 47 millions</u> d'abonnés en 2016 !

Source : Le Soir d'Algérie

L'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT), comme chaque année, présente le bilan de ses activités pour l'année précédente. Ce sont MM. Mohamed Ahmed Nacer et Mohamed Amghar, respectivement président du Conseil et directeur général de l'ARPT, qui sont venus devant les médias pour présenter l'évolution notamment des chiffres d'affaires des différents opérateurs de la téléphonie mobile activant en Algérie.

Le président de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications, qui s'est félicité du lancement réussi de la 4G qui se développe à grande vitesse comparativement au lacement de la 3G, a ainsi fait le tour des bilans chiffrés des secteurs des télécoms dont Algérie Télécom, Algérie Poste, la téléphonie mobile (GSM, 3G et 4G), VSAT et tous les autres segments à savoir la GMPCS, VOIP, ISP, Audiotex et les centres d'appel.

Ainsi, au 31 décembre dernier, l'Algérie comptait 47 041 321 abonnés mobiles actifs, avec une hausse de 8,48% comparativement à 2015 ; soit plus d'une SIM par habitant, avec des parts de marchés qui se rapprochent pour les trois opérateurs de la téléphonie mobile à savoir 36,87% pour ATM Mobilis, 34,79% pour OTA Djezzy et 28,34% pour WTA Ooredoo. Dans le détail, la 3G domine le marché avec 25,215 millions d'abonnés actifs contre 16,685 millions en 2015 avec une évolution de 51,12% et une couverture des 48 wilayas par les trois opérateurs avec un taux qui varie de 45 à +95%. Par ailleurs, le nombre d'abonnés aux réseaux fixe et mobile a atteint 50,446 millions d'abonnés en 2016, contre 46,659 millions d'abonnés en 2015, soit une augmentation de 3,787 millionsd'abonnés.

Auparavant, M. Mohamed Ahmed Nacer, président de l'ARPT, est revenu d'abord sur les évènements qui ont marqué l'année 2016 avec notamment le lancement réussi de la 4G; une technologie qui constitue une nouvelle étape dans le développement des technologies de l'information et de la communication en Algérie avec l'augmentation du débit internet par rapport à la 3G.

Selon les chiffres annoncés, au 31 décembre 2016, les trois opérateurs de la téléphonie mobile totalisent déjà près de 1,5 million d'abonnés avec toujours la domination au 31 décembre 2016, faut-il le rappeler,

d'ATM qui renfermait 712 670 abonnés contre 707 064 pour OTA et 45 077 pour WTA.

Le président de l'ARPT a, par ailleurs, indiqué qu'il est attendu que 33 wilayas seront couvertes par au moins un des opérateurs pour la première année pleine, soit au mois de septembre prochain, et les 48 wilayas également par au moins un opérateur pour la seconde année pleine avec un taux de couverture attendu de 10 à 75% pour la première année et de 15 à 90% pour la seconde année.

Ensuite, M. Mohamed Ahmed Nacer a mis en avant le lancement du service universel des télécommunications avec un taux d'achèvement du programme pilote au 31 décembre dernier de 54,63% soit 53 localités sur 97 prévues.

Après avoir apporté des modifications sur le cahier des charges définissant les conditions et les modalités d'établissement et d'exploitation des services de fourniture d'accès à internet, l'ARPT compte ainsi lancé le Wifi Outdoor (extérieur) pour offrir aux citoyens une connexion internet dans les endroits publics. Pour rappel, Algérie Télécom avait déjà son nouveau service «WI-CI», réseau Wi-Fi public. L'autre point qui a été relevé par l'ARPT est la prise en charge des droits et des doléances des consommateurs avec le lancement d'une plateforme sur le site de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications. Celui-ci, opérationnel depuis avril 2016, a recensé près de 1 000 réclamations dont 93,26% ont été réglées.

En plus de l'octroi d'autorisations et d'agréments avec la délivrance de 1 493 certificats d'agréments pour différents terminaux. S'agissant d'Algérie Poste, le président de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications est revenu sur le marché informel

de la poste en menant plusieurs actions visant à lutter contre le marché informel à savoir les enquêtes au niveau des gares routières contre le transport du courrier par les taxis et l'exploitation du fichier CNRC avec le recensement des personnes physiques et morales ayant un registre de commerce de courrier express afin de les inviter à régulariser leur situation.

Pour ce qui est de l'évolution du chiffre d'affaires du secteur des télécommunications (fixe et mobile), l'ARPT révèle un bilan provisoire de 444 milliards de DA, soit une augmentation de 11 milliards de DA en valeur absolue, représentant une croissance de 2,54% par rapport à celui enregistré au titre de l'exercice 2015.

Une croissance qui s'explique, selon M. Mohamed Ahmed Nacer, par la progression qu'a connue le parc 3G et 4G (fixe et mobile).

<u>L'UE injecte 1 450 000 euros dans le</u> <u>programme d'innovation industrielle en</u> Algérie

Source : Algérie Eco

Le projet de Jumelage au profit du Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM) intitulé « Appui au Ministère de l'Industrie et des Mines dans sa stratégie d'innovation industrielle », est lancé entre l'Algérie et un Consortium France – Espagne – Finlande. Ce projet est financé à hauteur de 1 450 000 euros par l'Union européenne (UE). Il est géré par le Ministère du Commerce à travers l'Unité de Gestion du programme P3A (UGP3A). Ce jumelage s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Association qui stipule que la coopération technologique et industrielle doit notamment stimuler l'innovation technologique et valoriser les ressources humaines et le potentiel

industriel à travers une meilleure exploitation des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique.

Selon P3A, le projet est mis en œuvre par le Ministère de l'Industrie et des Mines et un Consortium européen. « Ce Consortium est constitué du Ministère de l'Economie et des Finances de la République française en sa qualité de chef de file, du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de la Compétitivité du Royaume d'Espagne et du Ministère de l'Emploi, du Travail et de l'Economie de la République de Finlande en tant que partenaires juniors. Expertise France Internationale (EFI) et la Fondation ibérique internationale pour l'Administration et les Politiques publiques (FIIAPP) en sont les organismes supports », précise-t-on.

Ce jumelage, lancé pour une durée de 24 mois, devrait permettre d'aborder l'étude des meilleures pratiques des trois pays membres du Consortium européen susceptibles d'être adaptées au contexte algérien. Selon la même source, il ambitionne de renforcer le système national de l'innovation et de contribuer au développement de sa bonne gouvernance et de la qualité des politiques qu'il mettra en œuvre. Il répond aux objectifs des réformes économiques engagées en vue de la diversification de l'économie nationale et de la mise en place des conditions favorables à un développement industriel rapide et soutenu, pour mettre l'économie sur le sentier de la croissance.

Les objectifs tracés par la mise en œuvre de ce Jumelage concernent l'évolution du cadre légal et de la gouvernance du système national de l'innovation vers une plus grande transversalité entre la R&D, l'innovation et l'entreprise. Il permet également la définition d'un système intégré d'information et d'évaluation de l'innovation à portée nationale en

conformité avec les standards internationaux : des outils de collecte et de traitement des données seront développés, une première enquête pilote sur l'innovation industrielle sera initiée.

Aussi, il vise l'élaboration d'un écosystème de réseaux d'appui aux PME pour développer les activités liées à la promotion et la valorisation de la recherche et l'innovation, et la proposition d'une offre de services aux PME algériennes relayée par les pôles de compétitivité. Il s'agit en outre de l'engagement du processus de mise en place des pôles industriels, en tant qu'outil de développement économique territorial, par une opération pilote et le renforcement des compétences des cadres du MIM, des réseaux d'appui et des acteurs économiques sur les questions d'innovation.

COMMERCE

Groupe Sonelgaz : intégration des énergies renouvelables

Source : El Moudjahid

Le taux d'électrification en Algérie se situe au premier rang parmi les pays les plus nantis à travers le monde. 99% du territoire national est électrifié. Le programme de gaz n'est pas en reste. Le taux de pénétration avoisine les 60%, soit 85.000 km de réseaux. Fort de 35 filiales, le groupe Sonelgaz se présente comme l'un des secteurs les plus pourvoyeurs de richesse et d'emploi. Il compte présentement 89.000 travailleurs, qu'il pense doubler à l'horizon 2030 à l'effet de la pleine réussite de son programme de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique au niveau du territoire national, et cela en réponse aux enjeux majeurs présents et à venir en matière d'industries gazière et électrique.

Consciente de l'importance du développement durable et du développement des énergies renouvelables, l'Algérie les a placées au centre de ses différentes politiques, leur réservant une place de choix en y allouant d'importantes ressources financières pour la réalisation d'investissements d'envergure.

C'est ainsi que d'importants programmes de développement de la distribution d'électricité et de gaz ont ciblé l'ensemble du territoire national. À ce titre, on note le doublement d'abonnés au réseau électrique qui est passé de 4,5 millions d'abonnés en 2000, à près de 9 millions au début de l'année 2016. Le taux d'électrification est ainsi passé de 88,7% en 2000 à 99% à fin 2015. Le souci est double : préserver les ressources énergétiques d'origine fossile et répondre aux défis de l'heure. Ainsi, la mise en valeur des ressources inépuisables, tel le soleil, place l'Algérie au rang des pays les plus nantis. Ce sont-là une opportunité et un levier de développement tant économique que social qui boosteront l'implantation d'industries créatrices de richesse et d'emploi.

Cela étant, les projets d'énergies renouvelables de production d'électricité dédiées au marché, d'abord au niveau national, répondront au fort appel à la ressource humaine, surtout lorsque l'on sait que les compétences locales existent. Comme ils consacreront l'ère du déploiement des énergies durables dans notre pays. Un ambitieux programme national prévoit, à l'horizon 2020 4.240, 50 tonnes MW. Il y a lieu de noter que 22 centrales photovoltaïques d'une puissance de 350 MWC sont déjà fonctionnelles dans le Sud et les Hauts-Plateaux, ainsi qu'une ferme éolienne à Taberkane, dans la wilaya d'Adrar. Monsieur Guitouni, PDG du groupe Sonelgaz, précise par ailleurs que 4.000 MW seront réalisés prochainement par le biais d'un montage

financier avec la participation de SONATRACH à hauteur de 40%, SONELGAZ à 11%, des privés nationaux et publics y entreront à hauteur de 19%, alors que l'apport étranger soldera le tout avec une participation avoisinant les 30%. Le PDG du groupe SONELGAZ rappelle en outre que le mix énergétique viendra en réponse au photovoltaïque qui ne fonctionne que le jour, et sera raccordé au réseau électrique.

L'énergie renouvelable : un défi majeur

Le programme d'actions des projets ENR s'articule autour de deux phases comprises entre 2015-2020 et 2021-2030. La première prévoit la réalisation d'une puissance de 4.000 Mw représentant le voltaïque et l'éolien, où on y comptera une soixantaine de centrales et 500 MW réparties entre la biomasse, la cogénération et la géothermie. La seconde phase a trait au développement de l'interconnexion électrique entre le nord et le sud du pays. L'installation de grandes centrales d'énergie renouvelables sont ainsi prévues dans les régions d'In-Salah, d'Adrar, de Timimoun et de Béchar. Elles seront intégrées dans le système énergétique national. Cela étant, la production d'électricité avoisine 90 TWH en 2020 et passerait à 170 TWH en 2030, d'où près de son doublement en l'espace de dix années. La création d'emplois s'en ressentira, puisque l'on y comptera plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

L'efficacité énergétique : un gain pour les investissements

L'efficacité énergétique se propose de pondérer les investissements nécessaires à la satisfaction des besoins énergétiques, du fait d'une bonne maîtrise de la consommation et du rythme de croissance de la demande. À travers un tel programme, le groupe se

propose de réaliser un certain nombre d'actions. On y note l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (habitation — structures d'État...), le développement du chauffe-eau solaire, la réalisation de projets de climatisation au solaire, la génération d'électricité à partir des déchets ménagers, la promotion de la cogénération qui consiste en la production combinée de la chaleur et de l'électricité pour une meilleure efficacité énergétique.

De même que la promotion du GPL/C gaz de pétrole liquéfié carburant et du GN/C gaz naturel carburant, et une meilleure performance au niveau de l'éclairage, entre autres.

L'objectif étant d'asseoir une économie d'énergie cumulée de l'ordre de 90 millions de TEP (tonnes équivalent pétrole), à l'horizon 2030, dont 60 millions sur la période allant de nos jours à l'horizon 2030. La politique de l'efficacité énergétique consiste à minimiser les consommations en énergie, à protéger l'environnement et à préserver cette richesse pour les générations futures, et cela dans une logique de développement durable. Une telle stratégie devra sa réussite, grâce à la mise en place de capacités industrielles. À ce titre, l'Algérie a envisagé le renforcement de son tissu industriel tant aux plans technique que ceux de l'ingénierie et de la recherche. On notera le solaire photovoltaïque, dont l'objectif consiste en la réalisation d'unités industrielles, à savoir la construction d'usines de fabrication dans ce sens. pour la production de 13.500 MW à l'horizon 2030. Le PDG du groupe SONELGAZ rappelle ainsi que 350.000 Watts sont répartis entre 24 mini-centrales, avec un champ éolien de 10 MW dans le sud du pays. La gestion et l'exploitation sont assurées par les nationaux euxmêmes. Le tronçon couvre 300.000 km de réseau, toutes tensions confondues. En outre, des centaines de postes de sources hautes et moyennes tensions sont venues s'ajouter aux milliers de basse tension, alimentant ainsi 9 millions de familles.

Réorganisation du groupe : une réponse aux mutations de l'heure

Le groupe SONELGAZ s'est réorganisé au regard des mutations internationales. Il est ainsi ramené à 16 filiales au lieu de 30, suite à l'approbation du Conseil des ministres, le 26 novembre 2016. Cette réorganisation sera fonctionnelle le 1er avril 2017. L'effet attendu réside dans l'efficience et l'efficacité. Il s'agit ainsi de réunir les groupements entre eux, mais dont la tâche est complémentaire, et cela en vertu d'une expertise mutualisée. Sur un autre volet, M. Guitouni nous confie que SONELGAZ produira 1.500 MW/an durant l'été 2017. Une telle tâche exige un travail pointu en gaz et en électricité, d'où l'implication de la CEEG (Compagnie d'Ingéniering en Électricité et Gaz). Le résultat attendu est la rationalisation de l'énergie en période de canicule. Ce sera ainsi un modèle de consommation typiquement algérien où l'on veillera à éviter, autant que faire se peut, le gaspillage. Le constat est que l'Algérien consomme 13.600 MW en période de pointe, soit aux mois de juillet et d'août soit 10 fois plus que l'Européen et 4 à 6 fois plus que nos voisins de l'Est et de l'Ouest. Une telle hémorragie ne doit plus durer. Le prix du KW/H revient à SONELGAZ à hauteur de 11,54 dinars, qu'elle facture à 4 dinars le KW/H à sa clientèle. En matière de solaire thermique, il est prévu la poursuite des études pour la fabrication des équipements de cette filière, pour les cinq années à venir. En ce qui concerne l'éolien, il est prévu la réalisation, par des moyens propres, de fermes éoliennes. D'autres objectifs sont prévus en matière d'énergie propre, tel l'éclairage dit performant, l'isolation thermique, le chauffe-eau solaire et les équipements électroménagers. Dans cet ordre d'idées, il convient de souligner que l'Algérie a prouvé sa détermination pour réaliser les objectifs de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Ainsi, le groupe Sonelgaz, à travers le secteur de l'énergie, donne la pleine mesure de sa préoccupation quant à la problématique environnementale et du développement durable.

<u>Le PDG du groupe Sonelgaz : « Notre défi,</u> investir le marché étranger »

Source: El Moudjahid

Le groupe SONELGAZ s'attelle à parfaire sa stratégie en matière de développement et de modernisation du secteur, à l'effet de se hisser au rang des pays les plus avancés. Monsieur Guitouni en fait son cheval de bataille. Il s'est ainsi prêté volontiers à nos questions.

El Moudjahid: Le gisement d'utilisation des énergies renouvelables est potentiellement important dans notre pays. Est-ce là une option énergétique à grand défi que veut relever le groupe SONELGAZ?

M. Guitouni: C'est là d'abord une orientation de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, qui en fait une des priorités du moment. Il s'agit donc d'un challenge à relever. Le chemin est tout tracé et la volonté y est. Pour rappel, l'énergie renouvelable a fait ses premiers pas en 1980, au niveau de 14 villages du sud du pays, faisant de l'Algérie, la pionnière du voltaïque au Maghreb. Nous escomptons aller plus loin, grâce à nos moyens humains. Le CREDEC (Centre de recherche et de développement de l'électricité et du gaz) est en train de faire de grands pas dans le recherche sur le photovoltaïque. À cela s'ajoute une filiale de création récente CKTM (ChARIKAT KAHRABATAKA EL MOUTADJADIDA) à Ghardaïa, qui gère 24 centrales en

énergie renouvelable dans les réseaux isolés du sud du pays. Certaines d'entre elles débitent du réseau ENR vers le réseau classique. Cette société rayonne sur le sud et le sud-est du pays, notamment vers les régions de Souk-Ahras, Reggane, Tiberkanine et Naâma. On y compte 23 sites en photovoltaïque qui produisent 343 MGH, et un éolien avec 10 MGH. Cette société compte 1.200 employés comprenant 6.000 familles.

La transition énergétique intéresse au plus haut point beaucoup de pays. L'Algérie, forte de sa superficie, est l'une des mieux privilégiés pour répondre à la demande nationale et exporter. Y a-t-il dans ce sens une vision d'exportation ?

Le réseau algérien est maillé, mais nous œuvrons dans le but de parvenir à un plus grand maillage pour investir le marché étranger.

D'ici 2030, nous comptons parvenir à réaliser 2.000 MG. Les compétences existent, et nous ne ménagerons aucun effort dans ce sens.

Donc, optimiste, Monsieur le PDG?

Je pense modestement que nous avons toutes les raisons de l'être.

DG de Djezzy: «Nous réservons de belles choses à nos clients pour le Ramadhan»

Source : Le Soir d'Algérie

Matthieu Galvani, nouveau directeur général de Djezzy, installé en janvier dernier, nous a accueillis au siège de l'entreprise pour échanger, en compagnie d'autres confrères, sur l'évolution de Djezzy et parler de l'avenir de l'opérateur de la téléphonie mobile qui connaît une

grande mutation tant en interne qu'en externe avec la nouvelle stratégie commerciale orientée vers le data et la connectivité. Matthieu a réintégré VimpelCom en avril 2016 en tant que directeur commercial chargé des marchés émergents du groupe qui englobe l'Algérie, le Bangladesh et le Pakistan. Avant plus de 16 ans d'expérience en tant que cadre supérieur pour avoir occupé plusieurs postes dans les télécoms à travers le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, M. Galvani, avant de se joindre à VimpelCom dans son poste actuel, a occupé les fonctions de directeur marketing et communication à KenCell au Kenya de 2000 à 2004. Il a également été successivement directeur commercial à Diezzy, à Tunisie Télécom de 2009 à 2014 et à Zain en Arabie Saoudite, de 2014 à 2016. De nationalité française, Matthieu est titulaire d'une maîtrise en économétrie et d'un diplôme d'études supérieures en économie et énergie de l'Université de Paris X.

Le Soir d'Algérie : On sent que vous avez beaucoup de choses à nous dire avant même d'entamer l'entretien.

Matthieu Galvani : Effectivement, il y a tellement de choses à partager et avec vous et avec nos clients, mais je me contenterai d'annoncer deux bonnes nouvelles cette fois-ci et garder le reste pour d'autres rendez-vous à venir. D'abord, je voulais annoncer la nouvelle sur la 4G qu'on proposera à nos clients dès la fin mars et début avril prochain avec notamment deux mois offerts pour tout achat d'un nouveau terminal 4G post-payé. Nos équipes sont en train de terminer tous les détails de cette promotion qui sera lancée au plus tard samedi 1er avril. Nous avons encore deux autres actions assez fortes en préparation que je ne peux malheureusement pas vous communiquer aujourd'hui, car on est encore en train de faire les derniers tests. Ce sont des actions qui vont réellement améliorer le confort du client Djezzy. Ce sera quelque chose de nouveau et rafraîchi qui permettra à tout le monde d'avoir une excellente mesure et choix de consommation de son internet. Et début avril, nous aurons également une belle surprise, mais qui elle ne sera pas en termes de produit, mais d'avantages autour des prix des consommations.

Djezzy a lancé la 4G en octobre 2016, quelles sont les wilayas déjà couvertes et est-ce qu'on peut avoir un premier bilan sur son utilisation?

Pour la couverture, on est actuellement à 20 wilayas. Sur notre réseau, on a aujourd'hui trois types de clients : une grande moitié qui fait uniquement de la voix avec très peu de data, ensuite on a un quart qui fait de la voix et de la data et le dernier quart qui fait beaucoup de data et d'internet avec moins de voix. Et quand on regarde dans le détail ceux qui font beaucoup de data, on a un tiers qui fait de la 4G. Aujourd'hui, comme vous le savez, la 4G n'est pas encore disponible sur tout le territoire national. Une chose est sûre : on est leader de la 4G, mais je ne peux vous communiquer aujourd'hui le nombre d'utilisateurs de la 4G, c'est stratégique pour nous par rapport à la concurrence. Je ne peux pas la rendre publique aujourd'hui, ce sera pour la prochaine fois probablement, si cela vous intéresse.

L'un de vos concurrents dit avoir 10 millions d'utilisateurs entre 3G et 4G...

Je préfère ne pas commenter ce chiffre, mais je dis simplement que Djezzy est leader sur la 4G. On a 16 millions d'utilisateurs actifs 2G et 4G dont 8 millions entre 3G et 4G. Et en termes de réseau, on a le double de ce qu'ils ont! Ce qui serait intéressant, c'est de challenger le régulateur, comme cela se fait dans d'autres pays, et de dire les choses telles qu'elles sont. Tout le monde veut s'appeler leader de la téléphonie. Nous, notre devise: le meilleur réseau, le meilleur prix,

la meilleure couverture et le meilleur service. Notre force, c'est notre réseau. Il est vrai que nous avions eu du retard un certain moment donné sur le réseau de la 3G. Cela dit, nous avions mis le paquet avec les équipes techniques notamment sur la seconde partie de l'année 2016 et en ce moment pour arriver à déployer 1 200 sites de la 4G. Notre proche concurrent ne doit être qu'à 600 sites et l'autre probablement la moitié, à savoir 300 sites et ce n'est pas sûr. Le calcul est vite fait! Demandez-leur de communiquer combien ils ont réellement de sites de 4G. On couvre, comme je l'ai dit, 20 wilayas en 4G, ce n'est pas grand-chose parce qu'on est tenu de respecter les délais imposés par les licences 4G. Notre progression se fera dans les normes, car avant de se lancer dans une nouvelle zone, on doit d'abord remplir les critères exigés. Alger n'était pas la première wilaya à bénéficier de la couverture 4G, mais aujourd'hui regardez à quelle vitesse se développe la couverture de la 4G dans la capitale. On dit beaucoup de choses sur Djezzy, mais il faut savoir que nous avons une situation financière très saine et solide. C'est-à-dire que nous avons une capacité d'investir énorme et on investit d'abord dans notre propre réseau et après dans le réseau commercial et au-delà de nos outils technologiques, on investit dans le capital humain. Aujourd'hui, Djezzy est en train de recruter d'une manière assez agressive pour pouvoir faire face à cette large demande, servir nos clients le mieux possible et surtout préparer les métiers de demain. Aujourd'hui, être leader, c'est être leader en nombre de populations couvertes et pas en termes de districts. Ce n'est pas parce que j'ai planté une antenne 4G à Sétif, par exemple, que je couvre tout le territoire de la wilaya. Il y a des concurrents qui jouent à ce jeu! On est en train de fournir de gros efforts à Alger, parce que c'est une ville très difficile à couvrir notamment le centre-ville, Sidi M'hamed parce qu'il y a des zones d'ombre, parce qu'il y a beaucoup d'immeubles très hauts, il y a des

concentrations très étroites de population. Donc, il faut plein de petites cellules pour garantir une bonne qualité de couverture. Il ne suffit pas d'avoir une grande antenne et de dire que je couvre la ville. Il faut un travail de fourmi. Ceci dit, chez Djezzy, on est en train de mettre le paquet pour réussir une meilleure couverture aussi bien à Alger qu'à Oran ou Constantine et dans d'autres régions. Toutefois, chaque région a ses spécificités pour le développement du réseau.

Comment se comporte justement votre réseau?

Notre réseau connaît un énorme trafic. Il a connu une énorme croissance, notamment au début de cette année, de plus de 100%. On a doublé la consommation sur notre réseau. C'est comme si on avait un hôtel qu'on a rempli et on en a construit un autre pour absorber la demande. Et à chaque fois nous prenons une décision d'upgrader (NDLR: optimiser) la capacité de notre réseau. On a beaucoup amélioré la qualité de notre réseau. On est également en train d'innover avec les sociétés algériennes dans les grandes villes. On fait un cas d'étude pour déployer la couverture dans les rues. On va investir dans la voie publique. Je ne peux trop en parler pour le moment, mais ce sera innovant.

Depuis votre arrivée, vous avez annoncé le nouveau Djezzy. D'abord pourquoi un nouveau Djezzy ? Est-ce que l'ancien ne plaisait pas aux clients ou s'agit-il d'une nouvelle stratégie à l'ère de la data et de la 4G et où en êtes-vous avec l'évolution de cette nouvelle stratégie ?

Le nouveau Djezzy, c'est simplement l'association VEON-FNI ; c'est un exemple de réussite, c'est un partenariat extrêmement stratégique entre l'Etat et un actionnaire, un groupe de téléphonie qui devient maintenant un groupe de technologie de référence. Le

nouveau Diezzy a commencé à ce moment-là. Et il s'est matérialisé, je pense, avec le lancement de la 4G. Le nouveau Djezzy, c'est aussi beaucoup de changements en interne qui ne se voient pas encore, mais on est en train de se préparer à construire et à réaménager complètement notre siège qui sera aux mêmes méthodes et d'espaces de travail de modernité et d'esprit de campus où tout le monde est interactif. Pour résumer : le nouveau Djezzy est aussi bien au niveau technologique, de ce qu'on veut faire avec les produits. Et pour faire tout cela, on était obligé de changer en interne. On a énormément de choses qu'on a corrigées à la maison. Avant de se faire beau pour l'extérieur et avoir une bonne apparence, s'habiller correctement, on doit d'abord bien gérer l'intérieur de la maison. En ce sens, on a fait un gros travail en interne. Le nouveau Djezzy, ce n'est pas seulement un nouveau look de magasin. Certes, celui-ci reflète notre image, mais on a changé nos méthodes de travail. On a commencé à investir et à agir de nouveau. On va construire un Djezzy du futur et refaire une histoire à succès.

Vous avez lancé un nouveau concept de boutique avec l'inauguration des premières enseignes à Oran et Alger. Quel est l'objectif de ce nouveau concept ?

Les nouvelles boutiques au concept innovateur, c'est pour une meilleure proximité avec nos clients. Ce nouveau concept résume ce que je viens de dire. Ce sont des boutiques dotées de matériel ultramoderne où le client pourra se balader à l'intérieur pour découvrir l'univers Djezzy. Un concept qui va se généraliser à l'ensemble des boutiques au fur et à mesure. De nouvelles boutiques qui se distinguent par un design moderne et soigné, identifiées par les couleurs et l'enseigne de Djezzy dans lesquelles les amateurs du smartphone trouveront un large choix des dernières nouveautés exposées avec des espaces pour les tests.

Elles bénéficient d'un espace dédié aux entreprises. Elles sont conçues pour être des espaces à vendre les produits et offrir des services commerciaux et VAS (services à valeur ajoutée). Avant la fin du troisième trimestre de l'année en cours, Djezzy aura doublé ses boutiques à Alger, soit une trentaine. Nous prévoyons d'ouvrir 60 nouvelles boutiques supplémentaires au niveau national avant la fin du 3e trimestre de l'année en cours. Nous prévoyons davantage de proximité avec de nouvelles boutiques dans d'autres quartiers de la capitale.

Quelles sont les nouvelles promotions attendues pour Ramadhan, un mois durant lequel les promotions sur la téléphonie explosent ?

Honnêtement, on travaille pour le mois de Ramadhan de manière très active. On s'est pris tôt d'ailleurs. Nous avons plusieurs évènements qui arrivent à dévoiler, mais chaque chose en son temps. Je préfère ne pas trop en parler aujourd'hui pour ne pas mettre la puce à d'autres. Une chose est sûre : Djezzy réserve de très belles surprises pour ses clients pour le Ramadhan. Ils peuvent nous faire confiance.

BNA: presque toutes les opérations bancaires accessibles via le web

Source: APS

La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé mardi à Alger un nouveau service destiné aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, et qui offre l'avantage pour les clients de la banque d'effectuer presque toutes leurs opérations bancaires via le Web.

Ce service qui sera lancé dimanche prochain, permet au client BNA de faire presque toutes les opérations au

niveau de n'importe quelle agence mais également en ligne. Il s'agit notamment de la consultation des soldes, les virements entre comptes, l'historique des mouvements, la commande de chéquiers avec la possibilité de téléchargement des différents documents bancaires et l'accès aux services messagerie.

Baptisée "BNA.net", cette prestation propose aussi le service de télépaiement fiscale et les virements des salaires pour les entreprises, a-t-on indiqué lors de la cérémonie de lancement.

Selon le P-dg de la BNA, Achour Abboud, ce service s'inscrit dans le cadre des efforts pour moderniser, enrichir et diversifier les services bancaires pour les entreprises et les particuliers mais aussi pour l'amélioration de la qualité de la relation entre la banque et ses clients et de la hisser aux standards internationaux".

"BNA.net c'est une solution novatrice, performante et souple parmi tant d'autres déjà concrétisées dans les services e-banking et qui visent l'externalisation des services bancaires, pour mieux prendre en charge tous les besoins de la clientèle en termes de transactions en ligne et en temps réel via les smartphones, tablettes et PC portables avec davantage de sécurité", a-t-il-soutenu.

Pour le directeur des instruments et des moyens de paiement à la BNA, Brahim Boudjelida, BNA.net est proposé en 2 packs payants: le pack "Net" destiné aux particuliers et le "Net+" pour les entreprises.

La BNA qui est la première banque à procéder à la centralisation de ses services, compte 212 agences, et 17 directions régionales.

Quand Mahieddine Tahkout rêve de produire « une voiture populaire » en Algérie

Source: TSA

Mahieddine Tahkout travaille sur un second projet de montage de véhicules en Algérie, après celui de Tiaret lancé en partenariat avec le sud-coréen Hyundai.

En décembre 2015, l'homme d'affaires a signé un accord avec l'Iranien Saipa Group pour la construction de cette usine d'où sortiront des voitures à bas prix. « Nous allons offrir aux Algériens des voitures à moins d'un million de dinars. Nous voulons mettre sur le marché une voiture populaire », a déclaré Mahieddine Tahkout à la chaîne Numedia TV, propriété de son groupe.

La future usine, qui sera implantée à Tiaret, sera détenue à 75% par le groupe Tahkout et 25% par Saipa, groupe industriel public iranien. Une enveloppe de 200 millions d'euros a été dégagée pour le projet. L'usine produira, à partir de fin 2017, 7000 unités. En 2018, la production passera à 15.000 et, en 2019, à 20.000.

L'usine Saipa de Tiaret produira cinq modèles de voitures de tourisme et un modèle de véhicules utilitaires. Il est prévu la création de 1400 postes d'emploi directs.

Lors de la première année de production, les voitures seront destinées au marché algérien. L'exportation commencera à partir de la deuxième année d'activité. L'accord avec les Iraniens porte aussi sur la construction de cinq unités de fabrication de pièces détachées. «En plus des voitures, nous projetons d'exporter la pièce

détachée vers les pays voisins et vers l'Afrique», a précisé Mahieddine Tahkout.

Le marché africain, cible prioritaire pour les Iraniens

Mehdi Jamali, président-directeur général de Saipa, a justifié le choix de s'implanter en Algérie: « C'est un pays qui commence à avoir un développement important en matière d'industrie automobile. Nous avons longuement étudié le marché algérien et nous avons constaté qu'il est le meilleur dans la région ».

Les responsables de Khodro Pars, filiale de Saipa Group, qui ont accompagné, par le passé, les visites de l'exprésident Mahmoud Ahmadinejad à Alger, ont exprimé le vœu d'investir en Algérie, qu'ils considèrent comme « la grande porte » pour atteindre l'Afrique, cible prioritaire de l'industrie automobile iranienne, après le marché asiatique.

Saipa Group, créé au milieu des années 1970, a un catalogue de 35 modèles entre voitures de tourisme, voitures utilitaires, mini bus, bus et camions. H220, Tiba2, CS 35, Cerato, Saina sont les derniers modèles produits et montés par les usines de Saipa Group dans la périphérie de Téhéran.

Saipa, cinq filiales et plusieurs partenaires

Saipa est partenaire de plusieurs constructeurs asiatiques et européens comme Nissan, Kia Motors, DFM, Renault, Volvo, Foton, Iveco, Renault Trucks, Zotye, Brilliance, Changan et Citroën.

Il est composé de cinq filiales dont Saipa Zamyad (Camions, bus, mini bus et voitures utilitaires), Saipa Diesel Company (véhicules industriels et minibus,

l'équivalent de la SNVI en Algérie) et Khodro Pars (voitures de tourisme, camions, pièces détachées).

Le groupe, qui compte douze actionnaires parmi les entreprises et les institutions étatiques en Iran, a créé trois centres d'études et de recherche pour le développement de tous les segments des industries mécaniques en Iran.

Les voitures Saipa sont commercialisées dans une douzaine de pays comme le Sénégal, le Venezuela, le Mali, la Libye, l'Irak, la Syrie, l'Ukraine, la Corée du Sud et l'Afghanistan. Comme la plupart des grands groupes industriels en Iran, Saipa s'est doté d'une charte d'éthique pour le respect, entre autres, de « l'environnement, des règles de la concurrence et des droits des clients et des partenaires ».

TRANSACTIONS & CONTRATS

SGS investit à Hassi Messaoud

Source: L'Econews

Leader mondial de l'inspection, de la vérification, de l'analyse et de la certification, SGS investit plus de 300 millions de dinars et lance ses activités Upstream dont un laboratoire dédié aux analyses des fluides de réservoir à Hassi Messaoud.

L'annonce a été faite lors du Salon International de l'industrie pétrolière et gazière en Afrique qui s'est déroulé à Oran du 21 au 24 mars dernier. SGS a annoncé le lancement de son activité pour le secteur en amont Upstream et d'un laboratoire innovant dédié à la détermination par analyse PVT des caractéristiques et du comportement des fluides de réservoir.

Cet investissement de plus de 300 millions de dinars, entrainera la création d'une trentaine d'emplois et la formation de la ressource humaine à de nouvelles disciplines assurant ainsi un transfert technologique de pointe.

Selon le directeur général de SGS Algérie, Anis Daouay, «cet investissement va permettre à SGS de renforcer sa position en tant que leader incontesté du secteur des essais, inspection et certification, aussi bien en Algérie que dans le monde, de se distinguer de ses concurrents et d'élargir son panel de services offert à ses clients pour améliorer la qualité et la sécurité de leurs projets».

Leader mondial de l'inspection, de la vérification, de l'analyse et de la certification, entre autres pour le secteur pétrolier et gazier, et avec une approche solide, basée sur la connaissance et la technologie, ainsi que son engagement pour la qualité et la sécurité, SGS continue son développement et son investissement en Algérie en apportant des solutions innovantes à tous les niveaux de l'industrie pétrolière et gazière.

A travers ses activités Upstream, SGS propose l'échantillonnage et l'analyse des fluides de réservoirs et de production (analyse PVT). Cela que ce soit à travers son nouveau laboratoire, situé à Hassi Messaoud ou directement sur site (Rapid Deployment Kit RDK). Outre l'analyse, SGS propose aussi les services d'essais aux puits (DST, Well testing et Slickline), la gestion et la distribution des échantillons, les services de diagraphie, d'étalonnage, de mesure des émissions ou de conseil en comptage des émissions, le but étant de garantir et assurer la précision de tous les outils et matériel de mesure et de comptage des hydrocarbures.

Concernant l'activité en aval (Downstream), SGS poursuit sa contribution à travers l'apport d'un soutien

au niveau de la distribution et de la vente au détail, comprenant les services d'analyses des produits d'hydrocarbures, les services d'étalonnage, les audits d'installations, la détection de fuites des bacs et réservoirs et la maintenance.

Il est à signaler que SGS Algérie est leader mondial de l'inspection, de la vérification, de l'analyse et de la certification, et est reconnu comme la référence mondiale en termes de qualité et d'intégrité. Des valeurs résultant de l'exigence qu'elle s'impose et qu'elle met au service de ses partenaires.

REGIONS

Aménagement de la capitale : Des crédits sans intérêt aux jeunes porteurs de projets

Source : El Moudjahid

« La wilaya d'Alger va octroyer des crédits à zéro intérêt, ainsi que des locaux aux jeunes diplômés porteurs de projet créateurs de richesses ». C'est l'engagement solennellement exprimé hier, par la wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, en marge d'une visite de travail et d'inspection au niveau de plusieurs chantiers de la capitale. Il explique, ainsi, que la wilaya d'Alger ambitionne de s'inscrire dans la dynamique économique en exploitant les opportunités de création d'emploi qu'offre la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville d'Alger (PDAU). Le premier responsable de la capitale a indiqué dans ce contexte que cette décision intervient suite à l'accord de coopération conclu récemment, entre la wilaya d'Alger et la Région d'Ile-de-France. « Cet accord définit les plans d'action communs pour 2017 dans les domaines de l'aménagement urbain et des transports, de l'innovation et de l'entrepreneuriat, de la coopération universitaire et de la culture, du patrimoine

et du tourisme », a-t-il dit. Zoukh a fait savoir dans ce sens que le PDAU comprend pas moins de 82 projets structurants fonctionnant comme un support du développement harmonieux et durable du territoire stimulant un processus effectif de régénération des centres urbains « c'est un formidable levier d'innovation et d'idées à saisir pour les jeunes compétences », s'estil enthousiasmé.

La 22e opération de relogement avant les législatives

Concernant la 22e opération de relogement, le responsable a assuré que celle-ci interviendra prochainement. « Cette opération est prévue avant les prochaines échéances législatives », a-t-il dit sans toutefois préciser la date exacte de son lancement. « Nous sommes en phase de la finalisation des listes des bénéficiaires », a-t-il rassuré. Il a indiqué que le dans le cadre de cette 22e opération, il sera procédé au relogement des habitants des haouchs et des habitations indécentes (baraques, logements exigus et précaires). Selon le responsable, le dossier des haouchs nécessite une étude approfondie pour séparer les haouchs agricoles de ceux relevant des communes ou appartenant à des privés. M. Zoukh a indiqué que les fortes intempéries enregistrées récemment ont été à l'origine du retard du la finalisation de la 22e opération. « Ces intempéries ont retardé l'aménagement extérieur des nouvelles cités, a-t-il expliqué, ajoutant qu'il a fallu attendre quelques temps pour parachever les travaux. « C'est une question de temps seulement, les citoyens doivent nous comprendre et patienter », a-t-il dit. Le wali d'Alger a annoncé, dans ce sens, la remise de 2.000 clefs aux souscripteurs aux logements sociaux participatifs (LSP) dans le cadre de cette 22e opération de relogement, rappelant que le nombre global de ces logements au niveau d'Alger est de 42.000 unités, dont 21.000 ont été distribués. Ajoutant qu'elle sera suivie

directement de la 23e opération qui concernera les habitants de logements étroits. « Tous les dossiers des habitants de la capitale ayant souscrit au logement en raison de l'étroitesse de leur habitation seront pris en charge », a-t-il indiqué sans en préciser le nombre. S'agissant des citoyens exclus des opérations de relogements, M. Zoukh a fait savoir que tous ceux qui se sentent lésés, peuvent introduire des recours au niveau des bureaux d'accueil de leurs quartiers respectifs. « La wilaya d'Alger a désigné un médiateur administratif au niveau de la wilaya, chargé de la réception quotidienne des recours des citoyens », a indiqué M. Zoukh tout en ajoutant que « les personnes exclues peuvent faire plusieurs recours à la suite desquels la commission chargée de l'examen de ce genre de doléances, se chargera du règlement de leur situation au cas ou ceuxci ouvrent réellement droit au logement ». Mettant à profit cette opportunité, Zoukh a appelé les Algérois à voter massivement lors des prochaines échéances électorales. « Je trouve que c'est malhonnête de demander ses droits et n'accomplir aucun de ses devoirs en tant que citoyen », a-t-il répliqué.

50 nouveaux hectares consacrés aux cimetières

Par ailleurs, Zoukh, a fait savoir que la wilaya d'Alger consacrera 50 hectares pour l'ouverture de nouveaux cimetières afin de couvrir le déficit que connaît la capitale en la matière : « Près de la moitié des cimetières d'Alger, particulièrement ceux du centreville, sont actuellement saturés et la wilaya se doit de répondre aux besoins des citoyens dans ce domaine ». Il a rappelé dans ce sens, que la wilaya d'Alger dispose que de 138 cimetières, « 13 autres sont en cours de réalisation. Ces nouveaux sites préalablement localisés mettront fin à l'idée reçue que les cimetières de la capitale ne peuvent plus recevoir de dépouilles mortuaires », a-t-il révélé. Sur un autre volet, le

responsable a appelé à un peu plus d'implication des citoyens en leur demandant de réduire le gaspillage du pain. « Ce sont des tonnes de baguettes de pain, déplore-t-il, qui sont jetées quotidiennement dans les poubelles. Chacun doit faire des efforts pour que ce gaspillage soit stoppé ». Pour conclure, il convient de souligner que plus de 25 haltes ont constitué des étapes de la visite et de l'inspection effectuée par le wali et l'importante délégation de collectivités locales qui l'accompagnait.

Une visite qui les a menés dans les communes de Reghaïa, Rouiba et Hraoua. Le wali a inauguré par la même occasion plusieurs structures et donné le coup d'envoi à différents projets dont les travaux seront engagés incessamment.

Aquaculture à Sétif : Un vivier d'opportunités

Source: El Moudjahid

« L'investissement et l'importance des études dans le domaine de l'aquaculture », c'est le thème du séminaire régional qui s'est tenu à Sétif en présence d'investisseurs venus de différentes wilayas et pour la grande majorité œuvrant déjà dans ce domaine important.

Organisée par la direction de la pêche et des ressources halieutiques en collaboration de la chambre de la pêche de Sétif et le Bureau d'études « Djoudhour », cette rencontre qui a été ouverte par le wali en présence du président de l'APW, a regroupé plus de 70 participants. Un séminaire dont les objectifs essentiels consistaient à mettre en exergue les potentialités d'investissement en matière d'aquaculture que recèle cette région et, partant, l'importance que revêtent les études dans le

développement de ce secteur qui s'inscrit de plain-pied dans la réalisation des objectifs de la politique de diversification économique. Rodane Brahim, directeur des études représentant du DG de la pêche accompagné de Ousaid Mustapha directeur du développement de l'aquaculture fera état des grands objectifs que s'assigne le nouveau programme d'aquaculture 2014-2020 et la stratégie adoptée dans ce contexte, avec des indicateurs encourageants pour le développement de ce secteur au moment notamment où le déficit enregistré est de plus de 200.000 tonnes alors que la production varie entre 100 et 105.000 tonnes dont 20.000 tonnes de poisson d'eau douce, faisant état des deux grands projets initiés dans le sud du pays et exhortant les investisseurs à s'impliquer dans l'élevage de la crevette dont les techniques sont désormais maîtrisées. Il qualifiera Sétif de grand pôle de développement de l'aquaculture dans une région qui compte 2 barrages et 8 retenues collinaires qui sont autant de zones propices pour le développement de l'aquaculture au moment où 4 grands projets d'investissements sont en voie de réalisation et 5 demandes d'investissement non moins importantes déposées au niveau de la direction.

Le wali insistera particulièrement sur les deux grands défis qui sont à relever dans un domaine aussi important et s'inscrivent dans la dynamique de l'après-élevage.

A ce titre, le volet inhérent à l'incitation à la consommation, la transformation et la concurrence avec le poisson d'eau de mer est important, sachant de surcroît, dira-t-il, que le produit n'est pas seulement destiné à la consommation mais aussi à la fabrication d'engrais dans un secteur nouveau, porteur de richesses.

<u>Foire du miel à Rouiba : Dernière</u> dégustation avant la transhumance

Source : Le Soir d'Algérie

Encouragée par le succès de ses nombreuses foires organisées au niveau de certaines communes de la wilaya d'Alger (Bab-El-Oued, Bouzaréah, Alger-Centre, Sidi M'hamed, Dar-El-Beïda, El-Biar, Réghaïa...), la dynamique association des apiculteurs d'Alger dressera ses derniers chapiteaux avant la nécessaire période de transhumance qui les mènera à travers différentes régions du pays.

C'est Rouiba qui abritera cette ultime foire du miel avant les déplacements des ruches d'un lieu de floraison à un autre. Comme à l'accoutumée, les habituels exposeront (une quinzaine environ), tous apiculteurs de métier, un étalage de miel 100% naturel. Achalandés et à la gamme particulièrement variée (eucalyptus, romarin, jujubier, euphorbe, moutarde, lavande, thym, chardon, gelée royale, produits cosmétiques tels que les pommades, les savons, les sirops, shampoings). Mettant bien en vue les résultats de leur miellée, les exposants proposent aux visiteurs une dégustation gratuite et des prix intéressants, voire imbattables.

«Les visiteurs sont généralement très satisfaits de la qualité de nos produits et de nos prix qui défient, comme d'habitude, toute concurrence. Aussi le fait que le produit passe de l'apiculteur au consommateur rassure tout le monde, puisqu'il n'y a pas de place à l'arnaque et aux prix exagérés», dira M. Saïd Chabane, vice-président de l'association d'Alger et apiculteur de renom.

Pour Abdelkader Bey, le trésorier de l'association et autre apiculteur très productif à Sidi-Moussa, les

pesticides constituent une réelle menace, un fléau récurrent. «Les pesticides utilisés exagérément et sauvagement par de nombreux agriculteurs, inconscients, polluent la végétation et par conséquent ont une grave répercussion sur la santé des abeilles. Bien souvent ce sont des milliers de colonies d'abeilles qui sont décimées. Une hécatombe qui ne permet pas l'augmentation des récoltes du miel et la diversité de ce dernier. Devant ce malheureux état de fait, beaucoup d'apiculteurs qui font ce pénible mais noble métier sont devenus réellement sinistrés. «Je lance donc un pressant appel aux agriculteurs, leur demandant de ne pas utiliser d'insecticides durant l'importante pollinisation.»

Des agriculteurs qui poussent le ridicule jusqu'à exiger des apiculteurs de payer l'utilisation de leurs parcelles pour l'installation périodique des ruches. Il faut préciser qu'à l'étranger, ce sont les agriculteurs, bien au fait de l'intérêt de l'écosystème, qui louent les ruches pour que les abeilles pollinisent leurs plantations.